



NOTE

DESTINATAIRES : Aux parents

EXPÉDITEURS : Sandra Nicol, directrice générale
Manon Dumaesq, directrice générale adjointe

DATE : Le 22 octobre 2025

OBJET : Procédure de suspension en raison des conditions
météorologiques

Bonjour,

Avec la période hivernale qui approche, il est important pour nous de vous rappeler la procédure qui explique les critères reliés à la prise de décision lors des tempêtes ou de mauvaises conditions météorologiques prévues en début ou en cours de journée. Notre objectif premier est d'assurer la sécurité de nos élèves.

Division des territoires

Dans un premier temps, le territoire a été divisé en six (6) secteurs incluant la liste des établissements pour chacun d'eux que vous retrouverez dans le tableau ci-dessous.

SECTEUR MATAPÉDIA	SECTEUR CARLETON	SECTEUR BONAVENTURE	SECTEUR PASPÉBIAC	SECTEUR CHANDLER	SECTEUR GRANDE-RIVIÈRE
École des Deux- Rivières et ▸ Du Plateau ▸ Père-Pacifique ▸ CEA Matapédia	École Antoine- Bernard et ▸ des Quatre- Temps ▸ des Audomarois ▸ Bourg ▸ St-Donat ▸ Le Bois-Vivant ▸ CEA Carleton ▸ CFP l'Envol ▸ Édifice de la Santé	École aux Quatre- Vents et ▸ François- Thibault ▸ Cap Beau-Soleil ▸ Aux Mille- Ressources ▸ des Découvertes ▸ CEA/CFP Bonaventure	Polyvalente Paspébiac et ▸ La Source ▸ Le Phare ▸ CEA/CFP Paspébiac	Polyvalente Mgr Sévigny et ▸ St-Bernard ▸ Sacré-Coeur ▸ St-Joseph ▸ St-Paul ▸ CEA/CFP Chandler	École secondaire du Littoral et ▸ Bon-Pasteur Grande-Rivière ▸ Bon-Pasteur Ste-Thérèse ▸ Ste-Marie ▸ CEA/CFP Grande-Rivière

Tout comme l'année dernière, le territoire est divisé en six (6) secteurs d'après l'emplacement des écoles secondaires puisque ces dernières couvrent tout le territoire désigné avec des élèves provenant de chacune de ces municipalités et, bien souvent, avec les mêmes autobus.

Les décisions sont prises, par secteur, par un comité sectoriel. Lorsque nous suspendrons, le matin, pour un secteur, tous les établissements de ce secteur suspendront leurs cours. Cette décision sera prise à la suite des informations que nous aurons reçues des personnes suivantes :

- Les conducteurs d'autobus
- Le directeur des travaux publics de certaines municipalités, au besoin

Certains établissements pourront reprendre les cours en après-midi, selon les conditions.

Critères de décision

Lorsqu'une décision est prise par le comité, elle tient compte de tous les éléments suivants :

- La sécurité des élèves
- Les prévisions météorologiques actuelles
- Les prévisions météorologiques annoncées en cours de journée
- Les conditions routières actuelles
- Les conditions routières annoncées en cours de journée

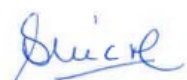
Diffusion de l'information en cas de suspension

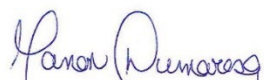
Les décisions se prendront entre 6 h 15 et 6 h 30 pour le matin et entre 10 h 30 et 11 h pour l'après-midi. Vous serez informés par les canaux de diffusion suivants :

- [Site internet](#) du Centre de services scolaire René-Lévesque
- Radio
- *Alerte Tempête* disponible à l'adresse suivante [Alerte - Suspension de cours \(gouv.qc.ca\)](#). **En vous abonnant**, vous pourrez recevoir par courriel ou par texto un message vous indiquant la suspension prévue pour l'établissement de votre enfant.

IMPORTANT – ABONNEMENT ALERTE SUSPENSION DE COURS

L'abonnement doit maintenant **être renouvelé CHAQUE ANNÉE**, et ce, au début de l'année scolaire. Toutes les inscriptions aux alertes tempête effectuées **avant le 1^{er} juillet 2025 ont été supprimées**. Celles réalisées **après cette date ont été conservées** dans notre système et resteront valides pour l'année scolaire en cours. Si votre inscription date d'avant le 1^{er} juillet 2025 et que vous souhaitez recevoir toutes les alertes concernant l'établissement scolaire de votre enfant, nous vous invitons à vous **réabonner** dès maintenant. [Alerte - Suspension de cours \(gouv.qc.ca\)](#)


Sandra Nicol
Directrice générale


Manon Dumaresq
Directrice générale adjointe